

APPEL A PROJETS 2022

« FONDS CLIMAT NOUVELLE DONNE ENVIRONNEMENTALE » PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

CAHIER DES CHARGES

CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

Depuis une quinzaine d'années, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est engagée dans la lutte contre le changement climatique avec l'élaboration de son Plan Climat qui a ainsi fait baisser de 45% les émissions de gaz à effets de serre en 14 ans.

Pour continuer dans cette ambition, m2A s'est lancé dans l'actualisation de son 3e Plan climat Air-Énergie-Territorial (PCAET) en cours de validation par les services de l'Etat.

Pour associer les acteurs du territoire, m2A a mis en place un Conseil Participatif Climat, assemblée composée de quatre collègues : citoyens, élus, experts et organisations. Associant ainsi différentes ressources humaines, d'engagement et d'expertise, le Conseil Participatif Climat a pour but de coproduire de l'intérêt général en suscitant l'intelligence collective.

L'enjeu du changement climatique nécessite l'intervention de tous. A cet effet, m2A met en place un « Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale », fonds d'investissement destiné à soutenir les projets du territoire contribuant aux objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), de réduction des consommations d'énergie et d'augmentation de la production des Énergies renouvelables et de récupération.

Déjà ouvert aux communes en 2021, il est désormais disponible aux associations du territoire.

Nous souhaitons, par cet appel à projets, soutenir les associations qui ont la volonté de développer des projets afin de réussir, ensemble, notre transition écologique dans l'agglomération.

Nous comptons sur vous !

Jean-Claude MENSCH
Conseiller du Président sur le Plan Climat-Air-Energie Territorial

1. Pour quels destinataires et à quel montant ?

Le Fonds climat est un fonds d'investissement destiné aux associations développant des projets sur le territoire des 39 communes de m2A.

La dotation totale pour cet appel à projets est 245 000 €

La dotation attribuée aux associations sera définie en fonction du nombre et de la nature des projets, et de l'existence d'autres financements publics disponibles.

La décision de son attribution appartient à un Comité de sélection qui se réunira à l'automne 2022.

2. Quels types de projets sont soutenus ?

Le Fonds Climat permet de soutenir les projets des associations suivants :

- Les projets de production d'énergie renouvelable,
- Les projets permettant la réduction des émissions de gaz à effets de serre.

Ils doivent concerner les 7 axes du PCAET qui sont :

AXE 1 : Aménager et agir pour l'adaptation du territoire

AXE 2 : Mobiliser et Sensibiliser

AXE 3 : Optimiser l'efficacité énergétique

AXE 4 : Favoriser et développer le mix énergétique

AXE 5 : Favoriser la mobilité douce et partagée

AXE 6 : Favoriser la croissance verte et l'économie circulaire

AXE 7 : Agir pour une agriculture durable et pour préserver la biodiversité

Limites de l'aide :

L'aide ne concerne pas :

- les projets d'isolation de bâtiment n'utilisant pas de matériaux bio-sourcés
- les systèmes de chauffage n'utilisant pas d'énergie renouvelable.

3. Critères d'appréciations des projets

Le Fonds Climat est destiné aux projets qui auront pour caractéristiques :

- de viser la viabilité financière et limiter l'intervention du Fonds Climat en une subvention unique
- d'être en mesure d'évaluer et justifier les résultats attendus sur le territoire (nombre de personnes sensibilisées, impact énergétique et climatique...)
- d'entraîner et d'associer le maximum d'acteurs du territoire
- d'engager une dynamique qui pourra se poursuivre après le versement de la subvention
- de chercher à toucher les personnes éloignées des questions environnementales
- de développer l'activité économique et/ou participer au développement social du territoire
- de mobiliser du cofinancement

Seront également pris en compte pour la sélection des projets :

- La clarté de l'objectif poursuivi, la rigueur de l'approche et l'importance du problème abordé
- La dynamique de l'équipe porteuse du projet
- La reproductibilité du projet sur le territoire par d'autres acteurs

4. Comment répondre à l'appel à projets ?

Vous pouvez répondre en téléchargeant et en remplissant le dossier de candidature sur mulhouse-alsace.fr avec les pièces-jointes demandées

Pour tout renseignement :
Service Transition Ecologique et Climatique
m2aplanclimat@mulhouse-alsace.fr
03 69 77 66 07 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

5. Agenda

- 30 septembre : dépôt des dossiers
- Début Octobre : sélection des projets
- Novembre : validation des projets en assemblée délibérante
- Fin novembre : versement de la première tranche

Dépôt des dossiers : jusqu'au 30 septembre 2022

**Pour tout contact et pour déposer votre dossier :
m2aplanclimat@mulhouse-alsace.fr**

REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS

1. Conditions de réalisation des projets

À compter de la date de notification d'approbation du projet, le ou les porteur(s) auront un délai de 3 ans pour le mettre en œuvre.

2. Versement de la subvention

L'assemblée délibérante de m2A entérinera l'attribution de la subvention. Le versement de cette subvention sera effectué en 2 étapes :

- 50 % dans les 30 jours à compter de la signature de la convention par les parties ;
- 50% à la fin des travaux après réception de justificatifs de mise en œuvre (factures).

3. Engagements des lauréats

Tout support du bénéficiaire de la subvention devra faire figurer le logo de m2A sur :

- le matériel, un panneau spécifique si nécessaire,
- pour l'immobilier sur les panneaux de chantier et lors de l'inauguration,
- sur les cartons d'invitation (avec le nom du référent élu de m2A) et supports de communication concernant une manifestation liée directement à l'action soutenue.

En cas de manquement à ces obligations, la subvention prévue pourra être supprimée.

Annexe : Exemples de projets finançables Issus des travaux du Conseil Participatif Climat du 16 juin

AXE 1 : Aménager et agir pour l'adaptation du territoire

Projet : « Moins de bitume, plus de vert »

Objet : désimperméabiliser, planter des arbres et haies...

AXE 2 : Mobiliser et Sensibiliser

Projet : « En quête de Nature »

Objet : Achat de matériel pédagogique pour des actions de sensibilisation pour les enfants

AXE 3 : Optimiser l'efficacité énergétique

Projet : « Je suis propriétaire de mes bâtiments et/ou la commune me délègue la gestion des bâtiments que j'occupe. »

Objet : Isolation de bâtiments, changement de chaudière, remplacement fenêtres...

AXE 4 : Favoriser et développer le mix énergétique

Projet : « Soutien aux associations ayant besoin de ressources énergétiques »

Objet : Développer le mix énergétique des associations

AXE 5 : Favoriser la mobilité douce et partagée

Projet : « Mise en valeur des déplacements doux »

Objet : Acquisition de véhicules et matériel pour des déplacements doux

AXE 6 : « Favoriser la croissance verte et l'économie circulaire »

Projet : « Tiers lieu autour de la réparation, du prêt, échange de matériel, réduction des déchets »

Objet : Réparation, recyclage

AXE 7 : Agir pour une agriculture durable et pour préserver la biodiversité

Projet : « Les artisans du Climat »

Objet : Création de jardins, espaces de formation aux métiers de la nature